

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022

Publié le **19 OCT. 2022**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 11 octobre 2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2022_103

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS
PERMANENTS ET NON
PERMANENTS

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUNET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, M. AURELLE M. JOUBERT (par proc. à Mme MAINAND), M. TAKI (par proc. à Mme FRIOLL), M. BALANCHE (par proc. à M. TOLLET), M. PROTHERY (par proc. à Mme BLACHERE), M. MANINI (par proc. à Mme HAMZAOU), Mme BILLA (par proc. à Mme WEBANCK), M. GILLARD (par proc. à M. TROTIGNON), M. BLANC (par proc. à M. MATTEUCCI), Mme VERNAY (par proc. à M. CIAPPARA)

Etai(en)t absent(s) :
M. ATTAR BAYROU, Mme GEHIN

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **19 OCT. 2022**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20221017-D2022_103-DE

Rapport de : Côme TOLLET

Par délibérations n°2022_049 du 21 mars 2022 et n°2022-078 du 4 juillet 2022, le Conseil Municipal a modifié le tableau des effectifs permanents et non permanents de la Ville.

Afin de prendre en compte les divers mouvements du personnel ainsi que les besoins temporaires et saisonniers des services, il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs permanents et non permanents comme suit.

1/ TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS

Suite à des mouvements, mobilités et départs à la retraite, le tableau a été mis à jour et des modifications sont proposées ci-après.

1-1/ Création d'emploi fonctionnel

Une création est souhaitée sur un poste de Directeur Général Adjoint sur le périmètre du Développement territorial durable. Ce périmètre connaît en effet des projets de grande ampleur dans le cadre du Plan d'actions Ville durable issu de la concertation citoyenne de 2018-2019. Ces projets notamment la Ferme urbaine, la Charte environnementale et paysagère, le Contrat de construction durable et de forts enjeux sur le développement économique du territoire, nécessitent pour leur mise en œuvre la création d'un emploi fonctionnel.

1-2/ Création d'un contrat de projet

La Ville a été sélectionnée pour participer à la 14^{ème} édition du Défilé de la Biennale de la Danse.

La compagnie Ruée des arts portée par le chorégraphe Hafid Sour construira le projet artistique nommé Starting Block entre octobre 2022 et le défilé prévu en septembre 2023 .

Il s'agit d'un événement s'inscrivant dans une logique de valorisation des quartiers politique de la Ville en mobilisant les différents acteurs du territoire autour de la création d'un projet artistique.

Les enjeux :

- Créer et porter une dynamique profitant à l'ensemble de la ville – et en particulier aux trois quartiers en veille active (QVA) autour du projet de défilé en associant les habitants, les équipes artistiques professionnelles de Caluire, les partenaires associatifs, les écoles, les artisans, etc...

- Créer du lien social sur l'ensemble du territoire en intégrant notamment les jeunes et favoriser la mixité des participants ;

- Développer un volet insertion sociale et/ou professionnelle ;

- Mettre en lumière la commune et ses atouts au travers de la participation à cet événement de renommée internationale ;

- Mettre en valeur des pratiques amateurs culture et sport ;

- Développer l'attractivité du territoire et l'image de marque de la Ville.

Dans ce cadre, la collectivité propose donc de recruter un chargé de mission coordination du projet de défilé sur un contrat de projet entre octobre 2022 et novembre 2023.

1-3/ Possibilités de recours à des agents contractuels au titre de l'article L332-8 2° :

En l'absence de titulaires correspondant aux exigences des postes précisés ci-dessous et compte tenu des difficultés de recrutement dans certains secteurs d'activité, la collectivité pourra recourir à des contractuels recrutés au titre de l'article L332-8 2° sur :

- le poste de **Chargé de mission Biodiversité et Nature en Ville (B)** au sein de la Direction développement territorial durable. Cet agent sera rémunéré sur la base du grade de rédacteur territorial correspondant aux barèmes des traitements de la fonction publique et bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour le cadre d'emplois des fonctionnaires, correspondant aux missions exercées, il sera tenu compte de son expérience et son ancienneté dans des fonctions similaires dans le respect des règles applicables à la fonction publique. L'agent devra justifier d'un diplôme homologué, d'une formation dans le domaine de l'écologie, de l'agriculture et de l'environnement (au moins licence) et posséder une expérience professionnelle d'un à trois ans sur des fonctions approchantes.

Tableau des effectifs agents permanents

CADRES D'EMPLOIS		POSTES BUDGETÉS				POSTES POURVUS								
		CATE- GORIES	Postes budgétés au 1-7-2022	Dont nombre de postes à temps non complet 1- 7-22	Postes budgétés au 1-10-2022	Effectifs pouvus total au 1-9-2022	ETP total	Effectifs agents titulaires	Titulaires ETP	Effectifs agents non-titulaires				
										Nombre agents non- titulaires	Non- titulaires ETP	Dont contrat Art L332- 14	Dont contrat Art L332- 8 2°	Dont contrat CDI
EMPLOIS FONCTIONNELS			3		4	3	3	3	3					
Directeur général des services			1		1	1	1	1	1					
Directeurs généraux adjoints des services			1		2	1	1	1	1					
Directeur général adjoint des services techniques			1		1	1	1	1	1					
FILIERE ADMINISTRATIVE			155	3	154	135	132	118	116,2	17	15,8	11	5	1
Administrateurs		A	4		4	3	3	3	3	0	0			
Attachés/Directeurs		A	39	1	38	32	30,94	29	28,34	3	2,6		3	
Rédacteurs		B	14		14	13	12,8	6	6	7	6,8	5	2	
Adjoints administratifs		C	97	1	97	86	84,66	80	78,86	6	5,8	6		
Comptable		C	1	1	1	1	0,6	0	0	1	0,6			1
FILIERE TECHNIQUE			278	24	278	234	227,18	206	201,25	28	25,93	26	1	1
Ingénieurs en chef		A	2		2	2	2	2	2	0	0			
Ingénieurs territoriaux		A	10		10	8	7,8	6	6	2	1,8	2		
Techniciens territoriaux		B	21		21	15	15	12	12	3	3	1	1	1
Agents de maîtrise		C	32		32	29	29	29	29	0	0			
Adjoints techniques		C	213	24	213	180	173,38	157	152,25	23	21,13	23		
FILIERE MÉDICO-SOCIALE			143	5	144	119	115,14	80	78,9	39	36,24	28	1	10
Biologistes, Vétérinaires		A	1		1	1	1	1	1	0	0			
Psychologue		A	1	1	2	1	0,34	0	0	1	0,34	1		0
Conseillers socio-éducatif		A	2		2	2	2	2	2	0	0			
Cadres de santé		A	1		1	1	1	1	1	0	0			
Puéricultrices territoriaux		A	4		4	3	2,8	2	2	1	0,8			1
Infirmières en soins généraux		A	3		3	2	2	1	1	1	1	1		
Directrice de crèche		A	1		1	1	0,8	0	0	1	0,8			1
Éducateurs de jeunes enfants		A	21	1	21	18	15,8	11	10,8	5	5	4		1
Masseur-kinésithérapeute psychomotricien		A	2		2	1	1	0	0	1	1		1	
Infirmières		B	1		1	1	1	1	1	0	0			
Auxiliaires de puériculture		B	46	2	46	38	36,6	29	28,4	9	8,2	8		1
Auxiliaires de puériculture GR3		C	1	1	1	1	0,8	0	0	1	0,8			1
Auxiliaires de crèche		C	7		7	5	4,3	0	0	5	4,3			5
ATSEM		C	52		52	46	45,7	32	31,7	14	14	14		
FILIERE SPORTIVE			15	0	15	10	10	7	7	3	3	2	1	0
Conseillers APS		A	1		1	1	1	1	1	0	0			
Educateurs des APS		B	14		14	9	9	6	6	3	3	2	1	
FILIERE ANIMATION			32	1	32	17	16,14	8	7,9	9	8,24	4	3	2
Animateurs		B	16		16	12	11,9	6	5,9	6	6	3	3	
Adjoints d'animation		C	16	1	16	5	4,24	2	2	3	2,24	1		2
FILIERE CULTURELLE			30	0	30	24	22,9	23	21,9	1	1	0	1	0
Conservateurs		A	2		2	1	1	1	1	0	0			
Attaché conservation du patrimoine		A	1		1	1	1	1	1	1	1		1	
Bibliothécaires		A	2		2	2	2	2	2	0	0			
Assistants de conservation		B	10		10	8	7,6	8	7,6	0	0	0		
Assistants d'enseignement artistique		B	1		1	1	1	1	1	0	0			
Adjoints du patrimoine		C	13		13	10	9,3	10	9,3	0	0			
Moniteurs d'enseignement artistique		C	1		1	1	1	1	1	0	0			
POLICE MUNICIPALE			28	0	28	22	22	22	22	0	0	0	0	0
Directeur de Police Municipale		A	1		1	1	1	1	1	0	0			
Chefs de service de Police municipale		B	3		3	1	1	1	1	0	0			
Agents de police municipale		C	24		24	20	20	20	20	0	0			
TOTAL POSTES PERMANENTS			681	33	681	561	545,36	464	455,15	97	90,21	71	12	14

2/ TABLEAU DES EFFECTIFS NON PERMANENTS

2.1 / EMPLOIS DE COLLABORATEURS DE CABINET

Emplois	Contrat	Postes budgétés au 1/01/2022	En ETP AU 01/06/2022	Postes pourvus au 1/06/2022
Collaborateurs de cabinet	Art. 110 L84-53	3	3	3

2.2 / ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Conformément à l'article 3.1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et afin de faire face à des besoins liées à un accroissement temporaire d'activité et permettre une souplesse de gestion sur les périodes scolaires, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les emplois non permanents suivants:

Services	Cadres d'emplois	Catégorie	Nbre	Temps de travail	Rémunération	Observations
Police municipale	Adjoint technique	C	21	Temps non complet, à raison de 12h par semaine	1 ^{er} échelon Échelle C1	Ces agents seront chargés d'assurer la mission de surveillance des entrées et sorties des écoles pendant les périodes scolaires. Ils pourront également être amenés, en fonction des nécessités de service, à intervenir sur d'autres missions ponctuelles
Piscine	Educateur des APS	B	2	Temps complet	5ème échelon au 7ème (si vacataire très expérimenté)	Brevet National de Surveillance et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et le recrutement s'effectuerait sur la base du 5 ^{ème} échelon du grade d'Opérateur qualifié des Activités Physiques et Sportives, Échelle C2
	Adjoint technique	C	3	Temps non complet, à raison de 30h/semaine	1 ^{er} échelon Échelle C1	Entretien locaux et extérieurs, et surveillance des casiers

Caluire Jeunes	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	15	Temps non complet en fonction des activités et de la présence des enfants	1 ^{er} échelon, Échelle C2	Si pas B.A.F.A, d'Adjoint d'animation au 1 ^{er} échelon, Échelle C1
Caluire Juniors	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	15	Temps non complet en fonction des activités et de la présence des enfants	1 ^{er} échelon, Échelle C2	Si pas B.A.F.A, d'Adjoint d'animation au 1 ^{er} échelon, Échelle C1
Communication	Rédacteur	B	1	Temps complet	1 ^{er} échelon du 1 ^{er} grade	
	Adjoint technique	C	8	Temps non complet, en fonction de l'importance du secteur géographique couvert	1 ^{er} échelon, Échelle C1	Distribution dans les différents quartiers de la Ville de Caluire et Cuire, le bulletin mensuel « Rythmes » et autres parutions municipales.
Médiathèque	Adjoint du patrimoine	C	2	Temps non complet, à raison de 10h/semaine	1 ^{er} échelon, Échelle C1	
Autres services	Adjoint technique	C	5	Temps complet	1 ^{er} échelon, Échelle C1	
Petite Enfance	EJE	A	1	Temps complet	1 ^{er} échelon du premier grade	
	Auxiliaire de puériculture	B	1	Temps complet	1 ^{er} échelon du premier grade	
TOTAL			74			

2.3 / VACATIONS

La délibération n°2022-014 sur les modalités de rémunération des vacataires mise à jour suite aux évolutions du SMIC reste inchangée.

2.4 / ACCROISSEMENTS SAISONNIERS D'ACTIVITÉ

Sur la période de mi-mai à mi-septembre et selon les contraintes de service, ces besoins sont estimés à l'identique de ceux fixés en juillet 2022.

Piscine	ETAPS	B	6	Temps complet	5ème échelon au 7ème (si vacataire très expérimenté)	- Pour les titulaires du BPJEPS
---------	-------	---	---	---------------	---	---------------------------------

					ou 5 ^{ème} échelon Opérateur qualifié des Activités Physiques et Sportives, Échelle C2	- si Brevet National de Surveillance et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)
Piscine	Adjoint administratif	C	5	Temps non complet, à raison de 30h/semaine	1 ^{er} échelon Échelle C1	Accueil et tenue de caisse
Piscine	Adjoint d'animation	C	2	Temps non complet, à raison de 30h/semaine	1 ^{er} échelon Échelle C1	Médiateur accueil vis-à-vis du public
Piscine	Adjoint technique	C	7	Temps non complet, à raison de 30h/semaine	1 ^{er} échelon Échelle C1	Entretien locaux et extérieurs, et surveillance des casiers
Caluire Jeunes	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	20	Temps non complet en fonction des activités et de la présence des enfants	1 ^{er} échelon, Échelle C2	Si pas B.A.F.A, d'Adjoint d'animation au 1 ^{er} échelon, Échelle C1
Caluire Juniors	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	25	Temps non complet en fonction des activités et de la présence des enfants	1 ^{er} échelon, Échelle C2	Si pas B.A.F.A, d'Adjoint d'animation au 1 ^{er} échelon, Échelle C1
CTM et autres services	Adjoint Technique	C	3	Temps complet	1 ^{er} échelon, Échelle C1	De juin à août maximum
Simplicité	Adjoint administratif	C	1	Temps complet	1 ^{er} échelon, Échelle C1	De mi-mai à mi septembre en renfort sur les dossiers d'inscriptions de rentrée
TOTAL			75			

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- D'APPROUVER les modifications apportées au tableau des effectifs concernant les emplois permanents et non permanents ci-dessus mentionnés;

- DE DIRE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les natures et fonctions relatives aux divers services concernés.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

19 OCT. 2022

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

